L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 29 SEPTEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

PERDU—le 9 juin 1893 ou vers cette date, à l'incendie de ma maison 261 rue Bienville, un cette ville, mon livre contenant certificat d'une action du capital série D. No 544 de la Société Eureka Homestead. Le public est prévenu de ne pas le négocier, attendu qu'un duplicata en a été demandé. Adam Schaad, N. O. 19 Sept. 93. 21 sept—21 26 30

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

A VENDRE.

A VENDRE—3 beaux chevaux acclimatés garantis sains. 175 Royale.
22 sept—7f

DEMANDES.

ON demande Une femme blanche ou de couleur parfaitement recommandée qui pour ses services, coudre, et en outre du logement, de la table et d'un certain salaire, s'assurer un home permanent dans une bonne famille. Ecrire avec les détails et les références nécessaires, aux initiales G. R., Po't Office Box No 511. 22 sep—

A LOUER.

A LOUER—La partie supérieure de la bâtisse 134 rue du Canal, ayant environ 20 chambres. S'adresser à Robinson & Underwood, 3 1/2 rue Carondelet ou à S. J. Weber, 123 rue Royale. 17sept—dim mar jeudi sme—

A LOUER — Trois spendid des magasins neufs, à quatre étages, avec façade clinker, rue Royale, près Donaue. Possession immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré, une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Delegère & Dumoyre, Hôtel des Démoyre, 33 rue Carondelet.
13 sept—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme P. Del Nodal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,941—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Hermon Del Nodal, administrateur de cette succession, ne sera en pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dite compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28sept—28 oct 3 7

Succession de Placide Villéré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,090.— Division C.—Attendu que Eliza Villéré et Blanche Villéré ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Placide Villéré, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 sept—27—oct 1 6

Succession de Thomas B. Ker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 2,473.—Division D.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire dans la succession du feu Thomas B. Ker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 sept—22 27—1er oct

Succession de Mme G. S. Roussel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,091—Division —Attendu que Mlle Marie Roussel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme G. S. Roussel, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17sept—17 21 26

Succession de Therese Bork, femme de Fritz Bork, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,401—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Fritz Bork, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 sept—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division R—No 40,150—John W. Lehman vs ses Créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire public, à son bureau, No 85 rue St-Charles, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que W. K. Hero, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Division B siégeant à la place de l'Honorable G. H. Theard, Juge, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—3f au 24 oct

Succession d'Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,171—Division E—Attendu que Joseph Brune a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 sept—27—oct 1 6

Succession de Thomas B. Ker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 2,473.—Division D.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire dans la succession du feu Thomas B. Ker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 sept—22 27—1er oct

Succession de Mme G. S. Roussel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,091—Division —Attendu que Mlle Marie Roussel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme G. S. Roussel, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17sept—17 21 26

Succession de Therese Bork, femme de Fritz Bork, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,401—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Fritz Bork, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 sept—14 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,008—Division D—S. W. Hall & Co., R. W. Hall et Lewis Imholte, Jr., vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des débitrices de la société de R. W. Hall & Co., et Richard W. Hall et Lewis Imholte, Jr., les membres de la dite raison social individuellement sont acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. W. Morgan Gurley, notaire au son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 2me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer s'il les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que Benjamin W. Kemp, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1893.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 28 SEPTEMBRE—CLASSE No 330
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
48	37	51	6	65	23	26	45	58	41	60	15	—	—

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journalièrement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 28 septembre 1893—4 heures P. M.
J. A. PORTEAU.
EDGAR PILIÉ.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..... $1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages seront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale d'après un vote d'un contrat pour vingt ci ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires sont bien semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples en lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par ces présentes, que nous, présidents à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses actes, de ce certificat, auquel nous joignons notre fac-simile de nos signatures.

W. H. Kemp
M. A. Gabriel

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours délégué M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours délégué M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—AU—

THÉATRE ST-CHARLES,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 10 OCT. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
400 Lots de	100	20,000
300 Lots de	60,	18,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	60,	6,000
100 Lots de	40,	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20,	19,980
9,434 Lots se montant à		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5% billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lou.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour savoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage au nombre voulu, par Express, aux frais ensemble.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré a son numéro sort payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Generaux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABALL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres qu'ils voudraient en avoir à leur place.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

La grande fabrique de Bernard Klotz & Cie., Limited.

En vente à l'encan avec tout ce qui y appartient.

La fabrique en parfait état et maintenant en pleine activité.

Aussi un bail de valeur avec le droit de renouvellement et l'option d'acheter la propriété sur laquelle est située la fabrique.

La fabrique en vente en bloc comme établissement en entier. Ensemble avec le bail, droit de renouvellement et l'option d'achat, etc.

Magnifique occasion

Comme placement rémunérateur.

—Dans l'affaire de—

J. & M. Schwabacher Ltd., vs Bernard Klotz & Cie., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 39,981 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le Mercredi, 10 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La fabrique de biscuits et de candis etc., de Bernard Klotz & Co., limited, située des Nos 75 à 83 inclusivement rue South Peters, comprenant toutes les machines, les animaux et le matériel roulant, les installations de bureaux et autres artic de fabrique, toutes les candis fabriqués, macaroni et autres genres de pâtes italiennes, toutes les matières premières et tout ce qui là se trouve en ailleurs, tous les comptes courants, comptes dûs, billets à recevoir et autre actif réalisable de cette corporation en sa possession ou autrement.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Aussi le terme non-expiré du bail des lieux des Nos 75 à 83 inclusivement, rue South Peters sur lesquels est située ladite fabrique de Bernard Klotz & Cie., limitée; le dit bail fait le 13 janvier 1892 pou cinq années—avec le privilège de cinq autres années, à un loyer annuel de $4,800 — payable mensuellement—le premier jour de chaque mois—avec option pour trois ans à partir du dit 13 janvier 1892—d'acquérir lesdits lieux pour la somme de $40,000, un quart on plus comptant, et le reste à un, deux et trois ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et les sécurités usuelles, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 sept—29—oct 2 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du bateau à vapeur Stella Wilds

Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Gomeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 38,225—En vertu d'un ordre de Bar Saisie à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 9 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A la prise du coton de la Louisiane, coin des rues Race et Chippewa.
29 saisons à cot n.
Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant vente à l'encan étant la seconde et dernière quant à 19 des camions, ils seront vendus au plus offrant pour ce qu'ils rapporteront à dommages-intérêts, l'acquéreur fournissant un cautionnement de bonne et solvable sécurité portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement complet. l'acquéreur déduisant néanmoins du montant de son enchère, et payant comptant au moment de l'adjudication les honoraires du shérif et des commis et les commissions, soit $25, 2° comptant sur les lieux pour le reste de cette vente.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 sept—28—2 9 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de quatre muletes de valeur.

W. T. Leibrock vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,116.—En vertu d'un ordre de vente en date du 22 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

En face de mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—
4 mulets.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 sept—23 29—4 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de vaste ur et améliorations du Premier District, faisant face au "Lake Circle"

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,332.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot compris entre le Tivoli Circle, les rues St-Charles, Delord, Calliope et Carondelet, mesurant quatre-vingt-douze pieds de profondeur de cette ligne de façade sur Tivoli Circle; cent pieds trois pouces quatre lignes sur 1 limites inférieures; cent dix pieds deux lignes sur la plus rapprochée de la rue St-Charles, et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er sept—1 8 15 22 29—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du bateau à vapeur Stella Wilds

Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Gomeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 40,0-1.—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bateau à vapeur Stella Wilds—
Maintenant faisant le service de la côte suppérieure, son nom, chaudière, machines, etc., etc.
Longueur 157 pieds.
Profondeur de sa cale 4 pieds 5 pouces.
Bau, 30 pieds.
2 bouilloires, 8 tuyaux.
2 machines, 14 pouces de diamètre, 5 pieds de piston.
Tirant 30 pouces.
Construit depuis sept ans.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
16 sept—16 22 29—oct 6 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grand lot carré rue du Canal.

George Schneider vs. Crescent City Athletic Club—No 39,671.

Robert Fitzsimmons vs. Crescent City Athletic Club—No 39,733.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (main tenant 5321) tiré par les rues Canal, Dorgenois et St-James (maintenant Pierce) et l'avenue Carrollton, sur un plan dressé par Olivier & Martin, dûs 6 en l'étude à Amédée Ducatel, notaire, comme plan No 22 du Registre des Plans, lequel carré d'îlet se compose de vingt-neuf terrains nos 1 à 23 inclusivement, et mesure trois cent trente-huit pieds cinq pouces et une ligne de façade sur Canal, trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur de la rue du Douane, trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce et trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade sur l'avenue Carrollton.
Acquis par le défendeur par achat de W. G. Tebault, d'après un acte passé pardevant Philip J. Dreyfous, n p., le 24 février 1893, C. O. E 148, fol 116.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15sept—15 22 29 oct 6 13 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, bijouterie, etc.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159 rue Commune—MARDI, 10 octobre 1893, à 11 heures A. M., à la résidence No 675½ rue Nord Rempart, près de la rue St-Ferdinand, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant à la place de l'Hon. N H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, daté le 20 septembre 1893, dans l'affaire pour le compte de la succession d'Elisabeth Bey, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de ménage, de joaillerie, etc.
Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 1 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Compagnie d'Assurances.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de Commune—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, daté le 20 septembre 1893, en la succession d'Elisabeth Bey, savoir:

Trente (30) actions de la Compagnie d'Assurances des Pompiers, représentées par le certificat No 6,646.
Dix (10) actions de la Compagnie d'Assurances des Marchands, représentées par le certificat No 1,927.
Conditions—Comptant.
27sept—27 oct 4 8 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, etc., Actions de la compagnie de Brasserie d'Alger, Actions de la compagnie de meubles Crescent City.

Succession de Henri Fleckinger.

No 39,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—JEUDI, le 12 octobre 1893, à 11 heures A. M., à la résidence No 10 rue Aline, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant à la place de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent en congé, rendu le 13 septembre 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Henri Fleckinger, il sera vendu à l'encan.

Un assortiment général de meubles de ménage, etc.
Soixante actions de la compagnie de fabrication de meubles Crescent City.
55 actions de la compagnie de brasserie d'Alger.
Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 1 4 8 9 10 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epiceries, Vins et Liqueurs, Comptoirs, Installations, Glacière, Meubles de ménage, etc.

Succession d'Adolphe Ehret.

No 40,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159 rue Commune—MERCREDI, 29 septembre 1893, à 11 heures A. M., au magasin coin Derbigny et Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 22 septembre 1893, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Ehret, il sera vendu à l'encan

Un assortiment général d'épiceries, de vins et de liqueurs, etc.
Conditions—comptant.
24 sept. au 29.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ferme cottage sur la rue Aline 6me di trict.

SUCCESSION DE JULIEN A. BLOHM.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, En date du 30 août 1893, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Colombus, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Villeré de une profondeur de 100 pieds 4 pouces d'un côté et 100 pieds 5 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui appartiennent. Etant la même propriété que la défunte Philomène Pavageau, a acquise étant sous mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la société Catholique pour l'Instruction des Orphelins indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent à un une jolie résidence à deux corps de logis connue par les numéros municipaux 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, et ayant dix chambres, cuisine, etc., etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il en a, à un an, où à un des ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets d'acquéreur, divisés en coupons et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèques, les dites bâtisses et améliorations, notaires d'avocat, etc. L'acquéreur assurera les bâtisses sur la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.
L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11 18 25

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette grande maison de résidence à deux étages rue Calliope, située dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par les rues Banks, Commune, Dorgenois et Broad, désignées par les numéros huit et dix mesurant, chacun, vingt cinq pieds de façade rue Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les deux terrains sont bornés d'un côté par une bâtisse vingt-cinq pieds de largeur, maintenant appelée salle Manessa, s'étendant à travers ledit carré de la rue Commune à la rue Banks; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.
Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, dans les procédures No 39,579 enregistré au bureau des transferts, vere 148, folio 227.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CONSTANT F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.
16sept—10 22 28—oct—4 10 17

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

SEPTEMBRE 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Armand, Marie (Mme) Guichas, Léon
Arnouil, Marie Rose Guillemin, (fils de Jean-(Mlle) Baptiste)
Albarez, Jordan, Claude
Bossu, Armand Marie Kohn, Alexandre
Barbe, Louis Joseph Lamouriette, Joseph
Bousignes, Auguste Labrousse, Marcellin
Bonnemaison, Julie Laborque, Jacques
Goussié, Augustin Lamenge, Alcide
Carrasé, François Médan, Michel
Chavin (Mme) née Bry Toccanier, Philippe
Di Fiz, Michel Wellhelm, Alfred Daniel
Drogoul, Antoine White (de la maison
Fachan, Henri White & de Neven

LETTRES.

Travers, Joseph

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, l'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
signé: G. B. D'ANGLADE

STRAUB'S
Queen of the South
CORN MILLS.
12000 IN USE.
Write for Circulars.
New Orleans Machinery Co.
Limited.
NEW ORLEANS, LA.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Presse à imprimerie.

Bouilloires, machines, Caractères d'imprimerie, Meubles de bureau, Livres, Type writers, etc., etc.

Ire rue Frank Hope

vs

Louisiana Printing & Publishing Co., Limited.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39 100.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune — MARDI, 24 octobre 1893, à 11 heures A M., il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hotel St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Colombus, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Villeré de une profondeur de 100 pieds 4 pouces d'un côté et 100 pieds 5 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui appartiennent. Etant la même propriété que la défunte Philomène Pavageau, a acquise étant sous mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la société Catholique pour l'Instruction des Orphelins indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent à un une jolie résidence à deux corps de logis connue par les numéros municipaux 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, et ayant dix chambres, cuisine, etc., etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il en a, à un an, où à un des ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets d'acquéreur, divisés en coupons et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèques, les dites bâtisses et améliorations, notaires d'avocat, etc. L'acquéreur assurera les bâtisses sur la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.
L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20